

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/316 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-deux septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 septembre, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Antonia, MARIOTTI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
Mme COMBETTE Christelle à M. LACOMBE Xavier
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, CANIONI Christophe, CHAUBON Pierre, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Maria, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTINI Ange, TOMA Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la création des postes budgétaires listés ci-après :

Filière et cadre d'emplois	Catégorie	Nombre de postes créés	Grades concernés
<u>Filière administrative :</u>			
- Attaché Territorial	A	8	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe
- Rédacteur Territorial	B	4	Rédacteur, Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ou de 1 ^{ère} classe
<u>Filière technique :</u>			
- Ingénieur Territorial	A	2	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe
<u>Filière animation :</u>			
- animateur Territorial	B	1	animateur territorial, animateur principal de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe
		————— 15	

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 22 septembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



Ajustement du tableau des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La présente délibération a pour objet de vous proposer la création de postes répondant à une meilleure organisation des services.

Il est proposé de renforcer l'encadrement supérieur et intermédiaire au sein de certaines directions des quatre directions générales adjointes.

A cet effet, je vous demande de m'autoriser à créer les postes suivants :

- 8 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)
- 2 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A)
- 4 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B)
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B)

Les crédits correspondant sont inscrits au chapitre 930 0201

Il est précisé que cet ajustement n'entraîne aucune incidence financière, les postes budgétaires des agents nouvellement affectés, feront l'objet d'une suppression.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.